



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BERNARD

AVIS PUBLIC PROMULGATION

RÈGLEMENT NO. 374-2025 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO. 335-2023 RELATIF AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)

Aux personnes intéressées par ce projet de règlement.

Avis public est donné par la soussignée de ce qui suit :

Lors d'une réunion tenue le 7 avril 2025, le conseil municipal a adopté le règlement suivant :

- Règlement no. 374-2025 modifiant le règlement no. 335-2023 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

Le texte de ce règlement est disponible sur le site web de la municipalité (<https://saint-bernard.quebec/>), ainsi qu'au bureau de la soussignée situé au 1499, rue Saint-Georges, Saint-Bernard, (QC), G0S 2G0, où toute personne peut en prendre connaissance.

Donné à Saint-Bernard (Québec), ce 8 avril 2025.

(Signé)

Marie-Eve Parent
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Marie-Eve Parent, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Bernard, certifie par la présente que j'ai publié l'avis ci-dessus conformément à la loi en affichant des copies entre 9 h et 13 h, ce 8^e jour du mois d'avril 2025.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 8^e jour du mois d'avril 2025.

(Signé)

Marie-Eve Parent
Directrice générale et greffière-trésorière